Les Cahiers des Dix



Clubs et sociétés notoires d'autrefois

Victor Morin, LL.D., M.S.R.C.

Number 15, 1950

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1080113ar DOI: https://doi.org/10.7202/1080113ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print) 1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Morin, V. (1950). Clubs et sociétés notoires d'autrefois. Les Cahiers des Dix, (15), 185–218. https://doi.org/10.7202/1080113ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Clubs et sociétés notoires d'autrefois

Par Victor MORIN, LL.D., M.S.R.C.

Ш

Les lecteurs des Cahiers des Dix nous ont fait part de deux courants d'opinions diamétralement opposés au sujet de la série d'articles dont nous avons commencé la publication sous la rubrique de Clubs et Sociétés notoires d'autrejois. Les uns nous reprochent de verser dans le genre « roman-fleuve » dont abusent certains écrivains contemporains; ils nous accusent de monotonie et voudraient que les sujets de nos articles soient plus variés. D'autres, au contraire, nous disent se délecter à l'évocation de ces manifestations de la vie sociale du siècle dernier dans tous les domaines; ils nous disent que la plupart d'entre elles sont de véritables révélations et ils nous font même des suggestions pour en étendre la publication à des activités qui ne peuvent guère entrer dans le cadre que nous nous sommes tracé.

Mis en présence de ce dilemne, il nous a semblé que nous ne pouvions refuser au dernier groupe de satisfaire une fois de plus son désir de renseignements sur des organisations qui ont joué un rôle parfois important aux divers tournants de notre histoire, sauf à promettre une satisfaction légitime à l'autre groupe en temps et lieu.

Notre enquête s'étant portée jusqu'ici sur les Clubs et Sociétés d'ordre gastronomique, social, sportif et littéraire, nous entrons aujourd'hui dans le domaine national, politique et même . . . libre penseur. Espérons que nous ne serons pas accusés de trahir des secrets d'Etat et que nos lecteurs y trouveront des renseignements nouveaux et intéressants.

20. AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA (1834)

Voici une étiquette qui a longtemps intrigué nos historiens. Etait-ce une société régulièrement constituée, avec une liste de membres soumis à l'admission et des statuts constitutionnellement élaborés ou n'était-ce pas tout simplement la devise d'une association de fortune qui voulait rester dans l'ombre afin d'agir avec plus d'efficacité? Nous croyons être en mesure de répondre à cette question.

Remarquons tout d'abord qu'au nombre des santés inscrites au programme du banquet de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1834, ils s'en trouvaient deux qui se lisaient ainsi:

- (a) A M. Duvernay, président de la Société « Aide-toi, le Ciel t'aidera », qui a donné l'idée de cette fête et qui en a surveillé les préparatifs.
- Et (b) « Aide-toi, le Ciel t'aidera », cette société naissante, composée de l'élite de notre jeunesse, fait concevoir les plus flatteuses espérances.

C'était donc une « société naissante » qui semble avoir servi de « marraine » au groupement national des Canadiens-Français puisque son président Duvernay est le fondateur reconnu de la Société Saint-Jean-Baptiste. Et puisque c'est une société, d'où lui vient ce nom singulier qui semble être tout simplement celui d'un axiome vieux comme le monde?

Le Grand Dictionnaire de Larousse nous donne à ce sujet certains renseignements qui pourront à la fois nous en fournir l'explication et nous renseigner sur le but qu'elle poursuivait à cette époque tourmentée de notre histoire. Voici ce qu'il en dit: « Aide-toi, le Ciel t'aidera. Nom d'une société politique née sous la Restauration... dont le but était de donner un centre aux idées libérales... en un mot de réunir en un faisceau puissant toutes les forces de l'opposition et de lutter par tous les moyens légaux contre les entreprises réactionnaires du pouvoir ». Et Guizot, qui dirigeait cette organisation française, écrivait dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps les précisions suivantes: « Nous avions franchement combattu la politique du cabinet; il nous appelait lui-même dans l'arène électorale pour vider la querelle; nous y entrâmes avec la même franchise, résolus à ne rien cher-

cher de plus que de bonnes élections et à accepter les difficultés comme les chances, d'abord de la lutte, puis du succès si le succès nous venait ».

Cette situation, qui existait en France en 1827, offrait beaucoup d'analogie avec l'effervescence politique du Canada français sept ans plus tard. Aussi était-il tout naturel que la jeunesse ardente de notre pays se soit inspirée de cet exemple pour fonder ici, sous le même nom, une association destinée à réunir toutes les bonnes volontés en vue d'assurer au peuple la plénitude de ses prérogatives, et voici les précisions additionnelles que nous avons trouvées sous la signature de Montarville Boucher de la Bruère au Bulletin des Recherches Historiques: (1)

La Société fut fondée le 8 mars 1834, à l'Hôtel Nelson, en face du Marché Neuf, après une convocation lancée à quelques amis par A.-N. Giard, G.-E. Cartier et L.-V. Sicotte. Ludger Duvernay en fut élu président, Louis Perrault vice-président, et Louis-Victor Sicotte secrétaire-trésorier. Une active campagne de recrutement fut aussitôt organisée dans la région de Montréal, et les statuts en furent adoptés comme suit:

- 1°-La Société s'appellera « La Société Aide-toi, le Ciel t'aidera.»
- 2° —On s'assemblera le premier samedi de chaque mois.
- 3°—Chaque membre à tour de rôle fournira un essai sur la littérature ou la politique.
- 4°—Il sera libre à chacun de fournir un essai quand il voudra, outre son tour de rôle.
- 5°—A chaque réunion, outre la lecture de l'essai, on discutera de vive voix un sujet quelconque.
- 6°—En signant les règlements, on jure sur son honneur de ne rien dévoiler de ce qui se passera à la réunion quand le secret sera demandé par un membre.
- 7° —A chaque réunion on paie 1-3 (30 cents). L'absence ne dégage pas du paiement.
 - 8°—Pour devenir membre, il faut être balloté.

⁽¹⁾ Voir B.R.H., février 1928, vol. 34, pp. 107 et suiv.

- 9°—Sur avis de cinq membres, le Président convoquera une assemblée extraordinaire.
- 10°—Les officiers de la Société seront: un Président, un vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier, ces deux dernières charges seront remplies par le même membre.

On peut constater, à la lecture de ce document, que le but de la société Aide-toi, le Ciel t'aidera était à la fois politique et littéraire; mais en raison des problèmes constitutionnels de cette époque, il est à présumer que la discussion des questions publiques a relégué au deuxième rang, sinon au troisième, les dissertations académiques de la littérature.

Dans un banquet offert à L.-V. Sicotte, l'actif secrétaire de cette société, (2) à l'occasion d'un prochain voyage, nous relevons les noms des personnes suivantes dont la plupart faisaient vraisemblablement partie de son groupe et dont plusieurs ont joué un rôle important dans l'histoire de notre pays: Dominique Mondelet, Charles-Séraphin Rodier, Gabriel Franchère, P.-L. Létourneux, Augustin-Norbert Morin, Charles Mondelet, Louis-Hippolyte LaFontaine, P. Auger, E.-H. Fréchette, J. Bruneau, P. Bachand, I.-B. Dufour, J.-B. Franchère, Edouard-R. Fabre, P.-E. Leclère, F. Terroux, J.-A.-O. Turgeon, E.-E. Rodier, Louis Perrault, Ludger Duvernay, G.-M. Vallée et Léon Gosselin. On sera cependant surpris d'y constater la présence de ce dernier convive, fondateur et propriétaire du journal Le Populaire qui prenait si violemment à partie Duvernay et ses amis à cette époque; question de déférence professionnelle ou d'amitié personnelle sans doute.

Seize santés furent portées au cours de ce dîner et nous y remarquons une analogie frappante avec celles qui étaient au programme d'inauguration de la Société Saint-Jean-Baptiste peu de temps auparavant.

Nous n'avons pas trouvé trace des activités de la Société Aide-toi, le Ciel t'aidera par la suite. Il est probable que ses membres, absorbés

⁽²⁾ Il devint plus tard premier ministre du Canada sous l'Union (Ministère McDonald-Sicotte) et termina sa carrière comme juge de la Cour Supérieure à Saint-Hyacinthe.

par les problèmes politiques de l'heure, ont exercé leurs activités dans une sphère plus élargie que les murs d'une salle, mais il lui suffira d'avoir donné naissance à la société nationale des Canadiens français pour avoir droit à leur gratitude.

21. LA SOCIETE SAINT-JEAN-BAPTISTE (1834)

Tous les Canadiens français savent en effet que la Société Saint-Jean-Baptiste fut fondée le 24 juin 1834 durant un banquet de soixante couverts organisé par Ludger Duvernay dans le jardin de John de Belestre McDonell, sous la présidence de Jacques Viger, premier maire de Montréal. Le concours de la société Aide-toi, le Ciel t'aidera, fondée trois mois auparavant et dont Duvernay était président, dut être d'un précieux appui dans cette organisation, car il paraîtrait que les préparatifs en furent conduits à bonne fin dans l'espace de deux jours.

Il est remarquable de constater que les sociétés nationales des quatre principaux éléments ethniques du Canada ont été fondées au cours de cette même année 1834: celle des Canadiens-Irlandais (St. Patrick's Society) le 17 mars; celle des Canadiens-Français (Société Saint-Jean-Baptiste) le 24 juin; celle des Canadiens-Ecossais (St. Andrew's Society) le 1er décembre et celle des Canadiens-Anglais (St. George's Society) le 19 décembre. Nous n'entreprendrons pas de parler de chacune d'elles; nous en avons d'ailleurs indiqué les grandes lignes dans une étude publiée en 1934, à l'occasion de leur centenaire, par la Société Royale du Canada sous le titre de Quatre Centenaires canadiens, et leur histoire ainsi que leurs activités sont d'ailleurs bien connues de nos lecteurs.

On avait perdu depuis longtemps trace de l'endroit où cet événement historique avait eu lieu, lorsque l'auteur de ces pages, qui a exercé pendant dix ans la charge de président général de cette société, s'adressa à l'archiviste E.-Z. Massicotte aux fins de le localiser, s'offrant à y poser une plaque commémorative si ses recherches étaient couronnées de succès. Après avoir compulsé les plans d'arpentage de l'époque, les actes de l'état civil, les archives du Barreau, les procédures ju-

diciaires, les minutes de notaires et nombre d'autres documents, le tenace chercheur réussit à déterminer le lieu de fondation de cette société nationale à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la gare du chemin de fer du Pacifique Canadien au coin sud des rues Windsor et Osborne et, les les directeurs de cette Compagnie ayant donné leur assentiment, une plaque de bronze y fut érigée le 24 juin 1926.

Il faut lire les comptes rendus des journaux qui ont commenté la naissance de cette société pour se faire une idée de l'enthousiasme provoqué par cette fondation. Trente-huit santés patriotiques y furent portées, suivies d'autant de discours, sauf trois qui furent accueilles avec recueillement à la mémoire des victimes des récentes émeutes. On y chanta des refrains populaires et l'émotion fut à son comble lorsqu'un jeune étudiant en droit vint y donner la primeur d'une romance patriotique encore acclamée dans nos réunions populaires:

O Canada, mon pays mes amours!

C'était Georges-Etienne Cartier qui devint plus tard premier ministre du Canada.

Le caractère de la réunion prit corps dans les principaux discours prononcés en réponse aux santés suivantes.

Le Peuple, source primitive de toute autorité légitime.

La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, organe fidèle du peuple canadien.

L'honorable Louis-Joseph Papineau, orateur de la Chambre d'Assemblée, habile et zélé défenseur des droits du peuple.

Dans la série des autres santés qui furent portées au cours du banquet, les noms des chefs du mouvement populaire en dehors du Bas-Canada provoquèrent d'enthousiastes applaudissements, en particulier ceux de Mackenzie dans le Haut-Canada, de Howe dans la Nouvelle-Ecosse, de O'Connell en Irlande, de Labouchère, Hume et Roebuck en Angleterre.

Les principaux orateurs furent MM. Viger, LaFontaine, Rodier, Brown, O'Callaghan, Turney, Sicotte, Perrault et Laberge qui ont joué

des rôles de première importance dans l'histoire politique des années suivantes.

Au lendemain de cette fête, La Minerve, journal de Duvernay, s'exprimait comme suit: « La plus grande gaieté régna pendant la soirée. Le dîner préparé par M. Jehlen était splendide. Les tables étaient placées dans le jardin de M. McDonnell, avocat, qui avait eu la politesse de l'offrir pour cette fête champêtre. Les lumières suspendues aux arbres, la musique et l'odeur embaumée que répandaient les fleurs, la beauté du site, tout tendait à ajouter au charme du spectacle. Cette fête, dont le but est de cimenter l'union entre les Canadiens, ne sera pas sans fruit. Elle sera célébrée annuellement comme fête nationale, et ne pourra manquer de produire les plus heureux résultats. »

Les luttes continuelles du peuple, tant du Haut que du Bas-Canada, pour la conquête de ses droits constitutionnels à cette époque, le malaise qui s'en suivait dans ses relations avec un clergé qu'il aimait et respectait, mais dont les hauts dignitaires lui semblaient pactiser quelque peu avec l'oligarchie, se traduisent de façon caractéristique dans les santés suivantes:

Au banquet de 1834 sous la présidence du maire Jacques Viger: « Le Clergé canadien et ses Evêques. Puissent-ils toujours être unis et donner de bons exemples à leurs ouailles. Ils seront soutenus et respectés en faisant cause commune avec la Chambre d'Assemblée et le peuple ». Et ensuite: « Les prêtres libéraux de ce district: Ils sont, heureusement pour le pays, en grande majorité ».

Au banquet de 1835, sous la présidence de Denis-Benjamin Viger, le toast au clergé s'accompagnait du commentaire suivant: « Qu'ils continuent à mériter nos respects et notre affection par les exemples des vertus qu'ils nous enseignent et en nous prêchant cette religion, la grande charte de l'émancipation, une loi de liberté morale et politique de l'espèce humaine ».

Même, au banquet de 1836 à Saint-Ours, sous la présidence du député P.-A. Dorion, on ne craignit pas de côtoyer la lèse-majesté en accompagnant la santé du Roi de ce commentaire: « Qu'il n'oublie pas

qu'il n'est nulle forme de gouvernement dont la prérogative soit d'être immuable, nulle puissance politique qui, créée d'hier ou d'il y a mille ans, ne puisse être abrogée dans dix ans ou demain, » et . . . soit par ironie ou tout machinalement, l'orchestre attaquait aussitôt l'hymne officiel God save our gracious King.

Cette affirmation, cette revendication des droits démocratiques de la Grande Charte d'Angleterre au milieu d'une fête nationale ont conduit le peuple canadien à la conquête de ses libertés politiques après une lutte qui a reçu la consécration du sang versé pour une juste cause; elles ont en outre déterminé la création d'un organisme qui s'est donné pour mission d'assurer la survivance de la race canadienne française dans tous les domaines, et elle y a pleinement réussi, grâce à une persistence inlassable.

Huit ans plus tard, LaFontaine revendiquait en plein parlement les droits de sa langue maternelle contre l'ostracisme dont on voulait la frapper et, après un nouveau cycle de vingt ans, nos lois d'origine francaise étaient codifiées, sous l'autorité du gouvernement de Québec, en un monument juridique qui provoque l'admiration des légistes de notre entourage. En 1895, la Société Saint-Jean-Baptiste créait à Montréal un foyer familial pour la race canadienne française en construisant, à force d'énergie, un Monument National où elle établissait un secrétariat permanent pour la diffusion de ses oeuvres. Quatre ans plus tard, elle fondait dans ce foyer, la Caisse Nationale d'Economie dont les millions accumulés jusqu'à ce jour ont puissamment contribué à l'expansion de ses diverses activités. En 1918 elle attaquait les problèmes de haute finance par la création de la Société Nationale de Fiducie, destinée à résoudre, pour ses administrés, les difficultés techniques d'administration de leurs biens et elle complétait cette oeuvre par la suite en organisant une Caisse Nationale d'Assurance-vie et une Société National d'Assurance-Incendie, avec pignon sur rue dans le quartier d'affaires de la Métropole financière du Canada.

Entre temps, la société nationale des Canadiens-Français multipliait ses activités sociales, économiques, intellectuelles et autres au foyer de son secrétariat, et elle prenait occasion de sa fête patronale de la Saint-Jean-Baptiste pour rappeler chaque année au peuple canadien les fastes de son histoire. Nous nous abstiendrons d'entrer dans plus de détails car un écrivain de marque, Robert Rumilly, est en voie d'en écrire une histoire qui nous renseignera copieusement sur ses activités en même temps que sur les mouvements sociaux, politiques, littéraires et économiques auxquels elle a participé aux différentes époques de son existence.

Stimulés par l'exemple de leurs compatriotes de Montréal, les Canadiens français de Québec se groupaient à leur tour pour célébrer la fête nationale de saint Jean-Baptiste le 24 juin 1842; ils imprimaient à cette fondation un caractère d'organisation permanente en donnant plus d'ampleur à son programme et en élisant des officiers chargés de veiller à sa continuité. Comme à Montréal, ce fut un journaliste, Napoléon Aubin, propriétaire du Fantasque, qui prit l'initiative de ce projet en convoquant une assemblée préliminaire à l'hôtel de Tempérance de M. Maheux au Faubourg Saint-Roch. (3)

On arrêta comme programme de la fête une messe à la Cathédrale, un banquet dans la soirée et l'adoption d'une feuille d'érable comme insigne, mais on décida surtout de se constituer en association; le Dr P.-M. Bardy fut élu président, Napoléon Aubin vice-président, J.-P. Rhéaume et James Huston secrétaires conjoints et P. Guénet, trésorier.

On était matinal à cette époque; aussi, le ralliement des membres fut-il convoqué pour six heures du matin et l'on se rendit en procession à l'église avec drapeaux et musique en tête. Le sermon fut prêché par le fameux Chiniquy, alors curé de Beauport et à l'apogée de sa croisade de tempérance. C'était un vendredi et son éloquence exerçatelle une influence décisive sur le menu du banquet auquel deux cents convives prirent part, dans la soirée, à l'Hôtel de la Cité, ou s'il y a lieu d'admirer l'esprit d'ordre et de soumission qui a toujours caractérisé la conduite de nos excellents amis, mais voici le compte rendu que le

⁽³⁾ Cf. H.-J.-J.-B. Chouinard, Fête Nationale des Canadiens-Français, vols I et IV.

Canadien du 27 juin donnait de cette fête nationale trois jours plus tard: « Les amis de la tempérance apprendront avec plaisir qu'il ne s'est bu à ce repas aucune boisson enivrante; la limonade, la bière de gingembre, la bière d'épinette et le sirop de citron ont fait tous les frais du boire et l'on s'est amusé tout aussi bien, mieux peut-être, que si le vin eut ruisselé à flots sur la table; et le lendemain, l'on n'a pas eu à payer les plaisirs d'une veillée par aucun malaise, aucune indisposition. »

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a continué jusqu'à nos jours son oeuvre du souvenir national sans entrer cependant, comme sa soeur aînée de Montréal, sur le terrain des oeuvres économiques, mais nous lui devons la création de l'hymne national *O Canada*, terre de nos aïeux, écrit par le juge A.-B. Routhier et harmonisé par Calixa Lavallée sur demande du lieutenant-gouverneur Robitaille, à l'occasion d'un congrès de la famille canadienne-française à Québec le 24 juin 1880.

La coutume de célébrer la fête nationale de saint Jean-Baptiste se répandit bientôt dans tous les centres importants du Canada et des Etats-Unis où se trouvaient des groupes de Canadiens-Français. A Ottawa, aux Trois-Rivières, à Saint-Hyacinthe, à Saint-Jean, à Sorel et jusqu'à Windsor sur les confins de l'Ontario, de même qu'à Woonsocket, où la majorité de la population est d'origine française, on reste fidèle au souvenir national et religieux de saint Jean-Baptiste.

Rendons hommage à Duvernay d'avoir ainsi fondé une oeuvre d'emprise patriotique au bénéfice de sa race et de son pays.

22. LES FILS DE LA LIBERTE (1837)

Il est rare que les plus belles fêtes n'aient pas de lendemains pénibles, sinon tragiques; il en fut ainsi de celle des Canadiens-Français. La fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste et les revendications des droits populaires exprimés dans la plupart des discours du 24 juin 1834 nous conduisent graduellement aux conflits de races qui ont abouti aux insurrections de 1837 et 1838. Au cours des années suivan-

tes, la lutte du peuple contre l'oligarchie devenait de plus en plus vive; elle devait dépasser l'enceinte parlementaire et se manifester à ciel ouvert en assemblées publiques.

La première de ces assemblées eut lieu à Saint-Ours le 7 mai 1837 sous la présidence de Séraphin Cherrier, de Saint-Denis. (4) Wolfred Nelson en fut le principal orateur et fit adopter diverses propositions déclarant « que la mesure de lord John Russell qui prive la Chambre de tout contrôle sur le revenu est une violation flagrante de tous les droits accordés au Bas-Canada par la capitulation et les traités; que le gouvernement qui peut avoir recours à des moyens si violents est méprisable, indigne de tout respect et même de soumission; que toute législation ainsi faite doit être considérée comme nulle et tyrannique; que le peuple du Bas-Canada ne peut plus compter que sur son énergie, et que ses alliés naturels sont les citoyens de la république voisine, etc. »

D'autres assemblées furent tenues en divers endroits; on y adopta des résolutions identiques; on y décida de s'abstenir d'acheter des marchandises étrangères afin de priver le gouvernement anglais de percevoir les droits qu'il avait imposés sur ces produits et l'on se fit un point d'honneur de se vêtir d'étoffe du pays; enfin, on y prit l'engagement de se rallier autour de Louis-Joseph Papineau « comme chef politique et régénérateur de la nation », ainsi que l'Irlande avait fait pour Daniel O'Connell. Le gouverneur lord Gosford lança une proclamation en date du 15 juin ordonnant aux magistrats et officiers de milice d'empêcher la tenue de ces assemblées, mais cette mesure ne servit qu'à provoquer l'indignation des libres citoyens qui commencèrent à s'organiser, dès la dissolution de la Chambre d'Assemblée au mois d'août, et de former une association de résistance.

Mais laissons la parole à Louis-Joseph-Amédée Papineau, fils de celui qu'on appelait à prendre la direction du mouvement. Il nous a conservé le récit de cette organisation en rédigeant ses souvenirs dans son Journal d'un Fils de la Liberté réfugié aux Etats-Unis par suite de

⁽⁴⁾ Cf. L.-O. David, Les Patriotes de 1837-1838.

l'Insurrection canadienne en 1837. (5) Voici ce qu'on y lit à la date du 20 septembre 1837:

« Je crois que c'est lundi le 25 de ce mois (6) que se tint à l'Hôtel Nelson, Marché Neuf (7), une assemblée de jeunes gens réformistes de Montréal, pour affaires importantes (notice de convocation). Il y avait environ une cinquantaine de personnes présentes. Le but de l'Assemblée ayant été exposé, un Comité fut composé des personnes suivantes pour présenter à une assemblée, qui aurait lieu le dimanche suivant, un plan d'association des jeunes gens réformistes: J.-Bte-Henry Brien, Henry-Alphonse Gauvin, André Lacroix, médecins, André Ouimet, avocat, André-Benjamin Papineau, notaire, Rodolphe DesRivières, clerc à la Banque du Peuple, Ls-Jos.-Amédée Papineau, étudiant en loi. Le Comité se réunit plusieurs fois et chacun proposa son plan. C'est le mien qui eut l'honneur d'être adopté et je proposai le nom de la société: « Association des Fils de la Liberté ». Je ne sais qui proposa la devise qui est si convenable: « En avant ». Il me semble que ce fut Lacroix. »

Amédée Papineau fit alors un voyage avec son père à la seigneurie de la Petite-Nation (Papineauville et Montebello) qui appartenait à son aïeul Joseph Papineau et fut absent de Montréal du 29 septembre au 4 octobre. Dès son retour, il écrivait à son père que l'Association des Fils de la Liberté s'était organisée en leur absence, qu'elle avait élu ses officiers et publié une Adresse aux gens des Colonies Britanniques de l'Amérique Septentrionale en date du 4 octobre, les invitant à s'unir pour la défense de leurs droits en péril. D'autre part, les loyalistes avaient fondé le Populaire avec Léon Gosselin comme directeur-

(6) C'est ici une erreur de chiffre dans la copie ou le résultat d'une distraction de l'auteur, car la date exacte est le 5 et non le 25 septembre, chose qui serait absurde, étant postérieure à l'entrée du journal.

⁽⁵⁾ Ce journal, qui comprend six cahiers d'une écriture serrée, a été copié par les soins d'Aegidius Fauteux pour le compte de la Bibliothèque Saint-Sulpice où les chercheurs peuvent en consulter la copie.

⁽⁷⁾ C'était le marché construit sur l'emplacement du Collège de Montréal détruit par l'incendie en 1803, et qui occupait l'ancien château du gouverneur de Vaudreuil. C'est aujourd'hui la Place Jacques Cartier.

propriétaire et Leblanc de Marconnay comme rédacteur, pour faire pièce à la Minerve de Duvernay qui faisait les commentaires suivants sur le mandement de Monseigneur Lartigue engageant ses ouailles à ne pas s'insurger contre le gouvernement légalement établi: « Nos lecteurs trouveront sur la première page du journal le mandement-proclamation lancé par Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal. Nous le recommandons à l'attention spéciale des lecteurs éclairés qui sauront y faire droit. Nous nous étions proposé de l'accompagner de quelques commentaires pour en faire ressortir toute l'absurdité dans ses rapports avec la politique et les principes de notre gouvernement, mais elle est si évidente qu'il est impossible qu'elle puisse ne pas frapper le lecteur attentif ».

De son côté, L.-O. David nous fournit les détails suivants sur cette société (8): « C'était une organisation moitié civile, moitié militaire, composée de deux branches qui devaient travailler, l'une par les discours et par les écrits, et l'autre par la force des armes si c'était nécessaire, au progrès et au triomphe de la cause populaire, préparer le peuple à la conquête de son indépendance. M. André Ouimet fut nommé président de la division civile, avec MM. Jean-Louis Beaudry et Joseph Martel comme vice-présidents; M. T.-S. Brown fut fait général de la division militaire; le général avait sous ses ordres six officiers ou chefs de sections représentant chacun une division militaire de la ville. Les chefs de sections étaient MM. Chamilly de Lorimier, avocat, Georges de Boucherville, avocat, le docteur H. Gauvin, Rodolphe DesRivières et François Tavernier ».

Mais L.-J.-A. Papineau nous fournit des précisions encore plus caractéristiques en inscrivant dans son journal: « Dans le principe, l'Association des Fils de la Liberté avait été formée pour répandre les connaissances politiques parmi la jeunesse et lui donner de bonne heure du goût pour les affaires publiques. Mais bientôt le plan avait été modifié de manière à en faire tout à la fois une société civile et militaire. Le dimanche toutes les sections se réunissaient et étaient drillées

⁽⁸⁾ Cf. Les Patriotes de 1837-1838.

publiquement, mais sans armes, aux environs de la ville. Dans la semaine, chaque section se drillait dans les maisons et cours privées. Nous avions aussi ouvert des écoles politiques et des chambres de lecture. Le premier lundi de chaque mois, nous devions avoir une assemblée régulière et civile de toute la Société. Nous étions divisés en six sections selon les quartiers ou faubourgs de la ville et le nombre total des membres s'élevait à environ 2,000. Dimanche le 22, nous nous drillâmes sur la Côte à Barron, au-dessus de l'Evêché. »

Mais il va de soi que ces exercices militaires et les parades des Fils de la Liberté dans les rues de la ville, bannières déployées et musique en tête n'étaient pas vus d'un bon oeil, par les « loyaux » sujets de Sa Majesté; aussi les journaux anglais ne manquèrent-ils pas de dénoncer cette initiative avec virulence. Adam Thom, propriétaire du Herald, avait fondé, sous le nom de Doric Club, une association de bureaucrates fanatisés et il s'écriait dans son journal: « Où donc est la garde aux manches de hache? Où est ce Doric Club qu'on voyait naguère quand il s'agissait de défendre la constitution et l'honneur britannique? Jusques à quand laisserons-nous faire ces scélérats révolutionnaires? »

Sur ces entrefaites, les Patriotes des Six Comtés se réunissaient à Saint-Charles le 23 octobre et, malgré l'opinion du chef Louis-Joseph Papineau à l'effet qu'il valait mieux s'en tenir à la lutte constitution-nelle, l'assemblée applaudit à tout rompre la déclaration de Wolfred Nelson « que le temps était venu de fondre les cuillers de plomb de la cuisine pour en faire des balles destinées aux ennemis du peuple! »

Décidément les choses se gâtaient et l'assemblée mensuelle des Fils de la Liberté, convoquée pour le 6 novembre dans une grande cour de la rue Saint-Jacques entre les rues Saint-Pierre et McGill, ne laissait présager rien de bon, car les rues furent en même temps tapissées d'affiches invitant « les loyaux habitants de Montréal à se rendre à midi et demi sur la Place d'Armes pour étouffer la rébellion dans l'oeuf ».

Tout-à-coup, une grêle de pierres s'abattit sur les Fils de la Liberté massés dans leur cour de la rue Saint-Jacques; c'était le *Doric Club* qui venait « écraser la révolution dans l'oeuf », mais il avait affaire à forte partie. Les assiégés sortirent comme des forcenés et refoulèrent leurs assaillants jusqu'à la Place d'Armes où un bataillon arrivait bientôt pour mettre fin à l'émeute.

Les événements qui suivirent sont du domaine de l'histoire connue. Les chefs de l'Association des Fils de la Liberté fondirent leurs cuillers de plomb et les envoyèrent aux troupes de Sa Majesté, sous forme de balles sur les champs de bataille de Saint-Denis, Saint-Charles et Saint-Eustache, mais ils durent céder devant la force armée. Quelquesuns payèrent de leur vie la revendition des droits du peuple, plusieurs furent jetés en prison puis exilés aux Bermudes et en Australie, tandis que la plupart réussissaient à trouver refuge aux Etats-Unis, terre de véritable liberté, jusqu'à ce qu'une loi d'amnistie leur permît de revenir dans la patrie canadienne pour y vivre des jours plus sereins.

L'Association n'avait donc plus raison d'exister, d'autant plus que l'écho des fusillades de Saint-Denis, Saint-Charles et Saint-Eustache avait obtenu du Parlement Britannique ce que les revendications constitutionnelles et les pétitions suppliantes n'avaient pu réussir à déclencher: le redressement des griefs du peuple en face de l'oligarchie bureaucratique, la reconnaissance de ses droits constitutionnels comme membre de la famille britannique et le respect de sa liberté.

23. LES FRERES CHASSEURS (1838)

L'insurrection de 1837 ayant échoué, ceux qui y avaient pris part cherchèrent refuge aux Etats-Unis mais l'armée faisait bonne garde sur toute la frontière et nombre de Patriotes furent faits prisonniers. Parmi les chefs qui réussirent à se mettre en sûreté se trouvaient Papineau, O'Callaghan, Rodier, Mailhot, Côté, Bouthillier, Davignon et surtout Robert Nelson, frère cadet de Wolfred, qui avait fait de la prison préventive à cause de sa parenté avec celui-ci et juré de se venger.

La plupart de ces réfugiés s'étaient groupés à Swanton dans l'Etat du Vermont, mais le gouverneur, ne voulant pas paraître pactiser avec des rebelles aux lois d'un pays ami, leur ordonna de se disperser. Tous ces Patriotes méditaient cependant une revanche; ils avaient formé un Comité qui tenait ses séances à Saint-Albans et, comme Papineau leur paraissait plutôt « tiède » pour la réalisation de leurs projets, ils élurent Robert Nelson général de leur armée d'invasion projetée et président de la future République canadienne.

Une première invasion, insuffisamment préparée et conduite par Nelson et Côté le 28 février 1838, ayant été repoussée, les chefs en vinrent à la conclusion que le courage ne suffit pas dans une entreprise de cette nature et qu'il fallait de toute nécessité donner à leurs troupes un entraînement militaire tout en gardant un secret absolu sur le but à atteindre afin d'éviter la délation.

Ce fut Robert Nelson qui conçut à cet effet, avec la collaboration de son comité d'action patriotique, le plan d'une organisation secrète et militaire dont les ramifications s'étendraient du Maine au Michigan dans les Etats-Unis et agirait de concert avec ses adeptes établis dans toutes les paroisses du Québec pour lever l'étendard de l'Indépendance au jour convenu avec les partisans de l'Ontario. L'Association des Frères Chasseurs était dès lors créée; on l'avait appelée de ce nom anodin afin de dépister les soupçons. (9)

L'Association obéissait à la direction d'un Commandant en Chef qui avait le titre de Grand Aigle et dont les fonctions correspondaient à celles d'un général de division; il avait sous ses ordres les Aigles de chaque district qui remplissaient le rôle de colonels et avaient charge d'organiser une compagnie; ils choisissaient à cet effet deux officiers nommés Castors dont le rang équivalait à celui de capitaine et chacun d'eux nommait à son tour cinq caporaux désignés sous le nom de Raquettes. Enfin chaque Raquette commandait à neuf hommes qui étaient les Chasseurs proprement dits. (10)

⁽⁹⁾ Voir à ce sujet un article de l'abbé Ivanhoë Caron dans les Comptes rendus et Délibérations de la Société Royale du Canada, en 1926. Aussi L.-O. David, dans Les Patriotes de 1837-1838, édition de 1884, p. 182, et de 1913, pp. 268 et suiv.

⁽¹⁰⁾ Cf. La République Canadienne de 1838, par Victor Morin, dans le vol II, n° 4, de la Revue d'Histoire de l'Amérique Française, mars 1949.

En entrant dans l'association, le candidat Chasseur était tenu de prêter le serment suivant calqué de très près sur celui des sociétés secrètes alors existantes: « Je, X..., librement et en présence de Dieu tout-puissant, jure solennellement d'observer les signes secrets et mystères de la société dite des Chasseurs; de ne jamais écrire, peindre, ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par une société ou une loge des Chasseurs; d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne; d'aider de mes avis, soins et propriétés tout frère Chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela, je le promets sans restriction et, si je n'y suis pas fidèle, consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os! »

Dans une société secrète, il faut des signes, mots de passe et autres moyens de reconnaissance, connus des membres seuls, afin qu'ils puissent agir de concert et se protéger les uns les autres. Ceux qui furent adoptés par les conjurés consistaient en ce qui suit:

Signe d'approche: Mettre le doigt du milieu de la main gauche sur le même doigt de la main droite.

Signe de reconnaissance: Mettre le pouce de la main gauche sous le nez en passant le premier doigt de la même main aussi sous le nez.

Mots de passe: Dire à celui qu'on voulait éprouver: « Il fait beau aujourd'hui » en ajoutant le quantième du mois ou le jour de la semaine. A quoi l'interpellé devait répondre (s'il était vraiment Chasseur): « Oui, s'il peut faire aussi beau demain » et ajouter le quantième ou le jour du lendemain, suivant le cas de l'interpellation.

Le recrutement se fit sous le nom de *Hunters Lodges* dans les Etats voisins de la frontière, mais il fut surtout actif au Canada dans la région de Montréal où la dignité de l'Aigle avait été conférée à Joseph Glackmeyer; le centre d'activités avait été établi au bureau de John de Belestre McDonnell situé sur la rue Saint-Vincent, à côté de l'imprimerie de *la Minerve*. Le principal recruteur de cette ville semble avoir

été Célestin Beausoleil qui logeait chez une dame Provandier, à la Pointe-à-Callières, et qui fit trois voyages à Plattsburg pour conférer avec le « général » Robert Nelson.

Dans les comtés avoisinants, Joseph Dumouchelle était le plus actif recruteur de Beauharnois avec DeLorimier, Prieur, Perrigo, Rochon et le Dr Brien. Cardinal et Duquet faisaient prêter le serment des Chasseurs à Châteauguay, chez une dame Boudrias où Cardinal tenait étude de notaire. A Napierville, ce furent Narbonne, Nicolas et Béchard qui comptaient parmi les plus enthousiastes propagandistes. Mais le plus actif organisateur fut, sans contredit, l'étudiant en droit E.-E. Mailhot qui parcourut successivement Varennes, Contrecoeur, Saint-Ours, Saint-Hilaire, Beloeil, Sainte-Marie-de-Monnoir (Marieville), Saint-Athanase (Iberville), Saint-Césaire, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe, etc., et qui recruta des centaines d'adhérents.

La conspiration s'étendit même aux colonisateurs anglais des Cantons de l'Est, et l'on cita, parmi les chefs du mouvement, les noms de Bailey, Packhurst, Elkins, Moore, Micham, Newton et autres. On dit même qu'à Québec E.-P. Taché, A.-N. Morin, Charles Drolet, Pierre Chasseur et autres citoyens notables prêtèrent le serment (11), mais ceux-ci ont, par la suite, contredit positivement cette assertion.

Enfin, le jour fixé pour la grande offensive d'indépendance canadienne, de concert avec les conjurés des Etats-Unis et de l'Ontario, se leva. C'était le 3 novembre 1838. Le plan général d'invasion, combiné avec W.-L. Mackenzie et les autres chefs du Haut-Canada, comportait une invasion sur toute la frontière américaine, à partir du Maine jusqu'au Michigan, qui devait précéder de cinq jours des attaques simultanées contre Beauharnois, Châteauguay, Laprairie, Saint-Jean, Chambly, Boucherville et Sorel sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, tandis que le centre de l'armée du nord était à Terrebonne, après quoi on devait s'emparer de Montréal, Trois-Rivières et Québec. (12)

(12) Cf. La République Canadienne de 1838, par Victor Morin, loc. cit.

⁽¹¹⁾ Voir Report of the State Trials before a general Court martial held at Montreal in 1838-39, Appendix page 551.

On sait comment se termina cette malheureuse équipée à la bataille d'Odelltown le 10 novembre 1838. Nelson, Côté et Gagnon, partis de Napierville avec leur troupe de Chasseurs sous le commandement de deux officiers de fortune de nationalité française, Hindenlang et Touvrey, et de deux officiers polonais Oklomski et Szesdrakowski au nombre d'environ 2,000 hommes se trouvèrent à la tête de quelques centaines seulement lorsque le moment décisif fut arrivé. Sans canons, presque sans munitions, ils furent impitoyablement fauchés par les troupes disciplinées de Sa Majesté. Nelson chercha le salut en fuyant à bride abattue vers la frontière américaine, et quelques autres chefs purent l'y suivre dans cet asile de sûreté, tandis que la plupart des autres, capturés comme rebelles, subirent leurs procès en cour martiale pour haute trahison. Les uns furent exécutés à la prison commune, à cet endroit qu'on nomme aujourd'hui « Place des Patriotes » à Montréal; d'autres furent exilés en Australie, tandis que les plus heureux attendirent en terre amie des Etats-Unis le jour de l'amnistie.

L'Association des Frères Chasseurs n'avait plus raison d'exister et elle avait vécu.

24. LA SOCIETE DES AMIS (1844)

Laissons de côté, pour un moment (sauf à y revenir bientôt), les questions nationales et politiques de notre pays pour suivre l'ordre chronologique des événements; nous pourrons ainsi nous rendre plus fidèlement compte de l'état d'esprit qui a déterminé l'éclosion des sociétés dont nous allons maintenant parler.

Depuis la suppression de la Chambre d'Assemblée, décrétée à la suite de l'insurrection de 1837, les affaires publiques avaient été administrées par un Conseil Spécial et l'Union des deux Canadas (Haut et Bas) avait été décrétée dans des termes qui étaient loin de rendre justice aux habitants de ce dernier, surtout dans les sphères économiques et raciales. Dès la première réunion du nouveau Parlement, LaFontaine avait fièrement revendiqué les droits de la langue française dont l'Acte d'Union avait décrété l'abolition en ce pays et une loi d'amnistie

permettait aux exilés canadiens de 1837 et 1838 de rentrer dans leur patrie l'année suivante.

Assagie par l'expérience de l'échec insurrectionnel, mais sans renoncer pour cela aux questions d'intérêt public, la jeunesse ardente se porta vers les études philosophiques et littéraires. Le 24 novembre 1844 elle se réunissait, au nombre d'une vingtaine, à l'étude du jeune notaire Denis-Emery Papineau et décidait de fonder sans retard une société d'études et de discussion sous le nom de Société des Amis.

Les noms des fondateurs de cette Société nous ont été conservés au VIIIe volume du Bulletin des Recherches Historiques, dans un article de L.-A. Huguet-Latour, également notaire, auteur du savant Annuaire de Ville-Marie, et l'un des premiers membres de cette société. Ce digne tabellion nous y informe que l'organisation en remonte à 1842, mais comme il évoquait des souvenirs de quelque soixante ans, il n'y a pas à s'étonner qu'il se soit trompé d'une couple d'années, vu qu'il écrivait alors à un âge où la mémoire a perdu quelque peu de son acuité. Nous pouvons heureusement invoquer, avec une plus grande certitude, le témoignage apporté par le Journal contemporain de L.-J.-Amédée Papineau que nous avons déjà cité en parlant des Fils de la Liberté, car on y lit à la date du 24 novembre 1844: « A 2 heures, réunion d'une vingtaine d'amis à l'étude d'Emery (13) pour fonder une société philosophique. Résolutions passées à cet effet, un comité nommé, etc. Il est résolu d'inaugurer cette fondation demain, fête de la Sainte-Catherine, une fête nationale, par un dîner. » Et le 25 novembre, L.-J.-A. Papineau continue son journal comme suit: « A 9 hrs p.m., nous nous réunissons une quinzaine au restaurant français de Vassas et Hélouis. A 10 heures, nous nous mettons à table: Emery Papineau, notaire, président, Dorion, avocat, vice-président. Autant donner la liste, pas qu'il soit important de connaître les convives, mais les fondateurs de la Société philosophique des Amis: D.-E. Papineau, notaire, A.-A. Dorion, E.-C. Bourret, Arthur Lamothe, Maurice Laframboise, Chs-J. Coursol, L.-A. Olivier, L.-J.-A. Papineau, Jules Ber-

⁽¹³⁾ Denis-Emery Papineau, son cousin, le jeune notaire ci-dessus indiqué.

thelot, P.-L. McDonnell, Guillaume Lévesque, D.-A. Rochon, tous avocats, les Drs J.-N.-L. Papineau, Louis Royer, et J.-F. Tavernier et Euclide Roy, étudiant en droit. »

Le président de la nouvelle société, Denis-Emery Papineau, était le fils de Denis-Benjamin et neveu de Louis-Joseph; il avait fondé, le 2 décembre 1841, en continuation de son aïeul Joseph, décédé cinq mois auparavant, l'étude notariale que l'auteur de cet article dirige aujourd'hui depuis plus de cinquante ans. Le vice-président Dorion devint plus tard premier ministre puis juge en chef et la plupart de leurs cosociétaires et continuateurs ont joué un rôle brillant dans la vie publique, ainsi qu'on peut en juger par la liste de noms suivants qui s'est progressivement ajoutée à celle des fondateurs: J.-U. Baudry, G.-P.-B. de Boucherville, C.-E.-B. de Boucherville, A. de Salaberry, L.-A. Dessaulles, P.-N. Dorion, A.-N. Gouin, L.-A. Dorval, L.-A. Huguet-Latour, W. LeMoine, L.-O. Letourneux, T.-J.-J. Loranger, J.-A. Hawley, L.-R. Lacoste, P.-R. Lafrenaye, J.-M. Lamothe, D.-P. Myrand, Gédéon Ouimet, C.-F. Papineau, H. Peltier, J.-C.-A. Poitras, Rouer Roy, T. Sauvageau et L.-V. Sicotte. Il faut y ajouter ceux qui résidaient en dehors de Montréal, et qui ont donné leur adhésion à titre de membres correspondants: H. Bourret, de Berthier; R. DesRivières, de New-York; F.-X. Garneau, de Ouébec; Ed. Masson, de Terrebonne; J.-C. Robillard, de New-York; Charles Painchaud et J.-C. Taché, de Québec.

Le but de la société était « de s'instruire et d'encourager les lettres et les sciences ». A cet effet, des réunions avaient lieu deux fois par semaine en quatre sections: 1° Lettres et Beaux Arts; 2° Droit et Jurisprudence; 3° Médecine; 4° Economie politique, et chaque membre devait présenter chaque mois un travail de sa composition dans une de ces sections, à peine d'une amende d'un dollar. Dès son origine, elle fonda la Revue Canadienne (14) en vue de diffuser les études de ses membres; la direction en fut confiée à L.-O. Letourneux et son premier

⁽¹⁴⁾ De format in-4to, ordinairement désignée sous le nom de Revue Canadienne de Letourneux. Il ne faut pas la confondre avec celle qui parut sous le même nom, mais de format in-8vo., en 1864,

numéro, en date du 4 janvier 1845, est dédié en "Hommage aux membres de la Société des Amis ».

Il est probable que plusieurs membres jugèrent que le nom de société « philosophique » était quelque peu hardi, car ce qualificatif ne tarda pas à être abandonné. Un robuste concurrent se dressait en outre dans l'Institut Canadien fondé un mois plus tard et auquel la plupart des Amis se rallièrent, de sorte qu'on pourrait, à certains égards, considérer que l'une a donné naissance à l'autre. La Revue Canadienne elle-même dédiait son deuxième volume au nouvel Institut et la Société des Amis s'y fondit complètement, bien que l'Aurore des Canadas et le Répertoire National fassent encore mention d'elle en 1846.

25. L'INSTITUT CANADIEN (1844)

Les archives de l'Institut Canadien ayant été détruites par l'incendie en 1850, voici comment J.-B.-Eric Dorion, surnommé « L'Enfant Terrible », y supplée en racontant la naissance de cette institution dans une brochure publiée en 1852.

« C'était le 17 décembre 1844. Sept heures du soir venaient de sonner. On pouvait voir, ça et là, plusieurs petits groupes de jeunes hommes longeant les principales rues et se dirigeant vers le centre de notre ville. Qu'y avait-il donc de si extraordinaire? Où allait cette foule de jeunes gens? . . . Suivez-les dans la petite rue Saint-Jacques; entrez dans le couloir où ils se précipitent avec ardeur; montez à la salle de la Société d'Histoire Naturelle et vous saurez ce qu'ils y vont faire! (15)

« Répondant à l'appel de plusieurs jeunes amis de leur pays qui sentaient le besoin de créer un point de ralliement pour la jeunesse de Montréal, un centre d'émulation où chaque jeune homme entrant dans le monde pourrait venir s'inspirer d'un pur patriotisme, s'instruire en profitant des avantages d'une bibliothèque commune et s'habituer à

⁽¹⁵⁾ Nous avons vu, dans un article précédent, que l'édifice de la Société d'Histoire Naturelle était situé sur le côté sud de la rue Saint-Jacques, à une cinquantaine de pieds à l'est de la rue Saint-Laurent. Son emplacement fut plus tard occupé par l'édifice du Crédit-Foncier Franco-Canadien qui fit place, à son tour, à celui de la compagnie anglaise *Trust and Loan*.

parler en prenant part aux travaux de cette tribune ouverte à toutes les classes et à toutes les conditions, plus de 200 jeunes gens s'étaient réunis dans ce forum improvisé, où l'on discutait l'opportunité, l'utilité et la nécessité de jeter les bases d'une association qui pourrait atteindre ce triple but.

« Depuis quelques semaines, il existait déjà une société dont le nombre des membres était fort limité, mais qui prenait cependant du développement. C'était le Lycée Canadien, dont M. L. Racine était le premier fondateur. C'était donc au moyen de cette première organisation que l'on était parvenu à réunir un si grand nombre de jeunes gens le 17 décembre et, fiers de cet heureux résultat, les promoteurs de l'entreprise prirent l'engagement de poursuivre leur oeuvre bienfaisante et patriotique.

« Les travaux de l'assemblée se bornèrent donc à la fondation d'une société qui prit pour titre: *Institut Canadien*, et il fut résolu que le Lycée Canadien disparaîtrait pour lui faire place. L'Institut Canadien, fondé le 17 décembre, 1844, adopta sa première constitution et procéda aux premières élections de ses officiers le 23 du même mois. »

Nous trouvons donc à la fois, dans ce récit, la genèse, le but et la date de fondation d'une institution qui a exercé une influence considérable sur la population canadienne au siècle dernier mais dont les conflits avec l'autorité ecclésiastique ont produit les plus regrettables résultats. Organisée un mois après la Société des Amis, elle ambitionnait d'étendre son action sur un champ beaucoup plus vaste, en ouvrant ses portes à toute la jeunesse désireuse de s'instruire, tandis que l'autre se vouait plutôt à l'étude en champ clos, mais elle ne tarda pas à l'absorber, car le but des deux faisait réellement double emploi.

Les premiers officiers de l'Institut, élus à l'assemblée du 23 décembre, furent: A.-C. Nelson, président; P.-R. Lafrenaye, premier vice-président; Joseph Laurin, second vice-président; A. Gérin-Lajoie, secrétaire-archiviste; M. Allard, assistant-archiviste; O. Morin, secrétaire-correspondant; E. Mailhiot, assistant secrétaire-correspondant, Ed. Fournier, trésorier; L. Racine, bibliothécaire; et L. Delorme, assis-

tant-bibliothécaire. On ne tarda pas à solliciter une charte de constitution en corporation qui fut accordée en 1854 aux noms de Joseph Doutre, C.-F. Papineau, L. Ducharme, V.-P.-W. Dorion, A. Cressé, W. Prévost, A. Tellier, S. Martin, A.-A. Dorion, J.-G. Barthe, P. Mathieu, J.-A. Hawley, R. Laflamme, Joseph Papin, J.-Emery Coderre, J.-W. Hallemand, P.-R. Lafrenaye, F. Cassidy, Louis Ricard, Eugène Lécuyer et C. Loupret. On ne manquera pas de reconnaître dans cette liste plusieurs membres de la Société des Amis et surtout nombre de noms illustres dans l'histoire politique du Canada.

Le mouvement culturel ainsi lancé à Montréal ne tarda pas à rayonner au dehors; des institutions de même genre furent bientôt fondées dans le même but et sous le même nom à Québec, aux Trois-Rivières, à Saint-Hyacinthe, à Saint-Jean, à Iberville, à Joliette, à Chambly, à Sorel, à Berthier, à L'Assomption et même chez les groupes canadiens-français des Etats-Unis, mais le glas funèbre allait bientôt sonner!

Dans son zèle de diffusion des connaissances humaines, l'Institut avait placé sur les rayons de sa bibliothèque un certain nombre d'ouvrages qui figuraient à l'Index des livres dont la lecture était défendue aux catholiques. Dans trois mandements en date du 10 mars, du 30 avril et du 31 mai 1858, Mgr Bourget, évêque de Montréal, avertit ses membres qu'ils tombaient, par ce fait, sous le coup des peines canoniques et les engageait à se retirer de la société pour ne pas s'exposer à être privés des sacrements.

Devant cette menace, 108 membres de l'Institut avaient donné leur démission dès l'assemblée du 13 avril et fondé une Société dissidente sous le nom d'Institut Canadien-Français; sous la conduite de Labrèche-Viger et d'Edouard Fabre, ils formaient le groupe modéré qui ne voulait pas rompre avec l'autorité religieuse et comptait plusieurs jeunes gens d'avenir dont la résistance aurait compromis les chances de succès dans la vie publique. La Société comptait alors environ 700 membres dont la majorité persistait dans son attitude et ses conférences publiques attiraient encore de nombreux auditeurs dans

les salles spacieuses du bel édifice qu'elle avait érigé sur la rue Notre-Dame.

De son côté, l'Institut Canadien-Français inaugurait ses activités publiques le 16 décembre 1858 dans l'immeuble de la Société d'Histoire Naturelle, rue Saint-Jacques, où l'Institut Canadien avait été fondé quatorze ans auparavant. Les principaux orateurs de la soirée furent l'honorable Pierre-J.-O. Chauveau, qui en avait été élu président, Hector Fabre, futur commissaire du Canada à Paris, Sa Grandeur Mgr Bourget, évêque de Montréal, Damase Masson, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, Messire Granet, supérieur de Saint-Sulpice, le Rév. Père Vignon, recteur du Collège Sainte-Marie, et le Rév. Père Aubert, supérieur des Oblats. L'assistance était nombreuse et enthousiaste; des polémiques acerbes avaient trouvé hospitalité dans les journaux et les deux camps se lançaient le défi. Le jeune rameau détaché de l'arbre voulait prouver qu'il était rempli de sève mais, en dépit de louables efforts, sa vie n'eut qu'une courte durée.

Entre temps, l'Institut Canadien, révolté contre son évêque sur la question de sa bibliothèque, portait sa cause en appel à Rome et, après plusieurs années de lutte, il en revint éclopé. La Congrégation du Saint-Office le condamnait en 1869 et bientôt un incident majeur portait le conflit sur le terrain judiciaire.

Parmi les récalcitrants, se trouvait un imprimeur du nom de Joseph Guibord qui mourut le 18 novembre 1869 sous le coup de l'interdiction ecclésiastique. On voulut l'inhumer au cimetière catholique de la Côte-des-Neiges, mais le curé Rousselot, soutenu par son Ordinaire, lui refusa la sépulture ecclésiastique et un procès s'engagea dans lequel les avocats Doutre et Laflamme soutinrent les prétentions de l'Institut contre MM. Jetté, Cassidy et Trudel qui plaidaient pour la Fabrique de Notre-Dame. Jugement fut rendu contre celle-ci le 7 mai 1870 par le juge Mondelet et il faillit y avoir une émeute lorsque les restes de Guibord, déposés provisoirement au cimetière protestant, furent enfin inhumés dans la Cité des Morts de croyance catholique.

L'Institut Canadien crâna quelque années par la suite, en dépit de

de l'excommunication, mais il n'était pas de taille à lutter contre l'Eglise; malgré les efforts des Dessaulles, des Doutre, des Papineau, des Laflamme, des Dorion, et autres jouteurs de talent, il s'éteignit graduellement après trente ans de brillante existence. Sa bibliothèque, dont la composition avait servi de motif principal à l'interdiction épiscopale, fut versée au Club Canadien qui avait déjà pignon sur la rue Lagauchetière, mais comme elle traînait une robe de Déjanire par suite de la censure ecclésiastique, celui-ci la céda bientôt à l'Institut Fraser, de fondation protestante, qui la possède encore.

Fondé dans la salle des conférences de la Société d'Histoire Naturelle, ainsi que nous avons vu plus haut, l'Institut Canadien y avait obtenu une hospitalité permanente pour ses réunions, au sous-sol de cet édifice « dans une espèce de caveau (nous dit encore Eric Dorion), où il fallait descendre trois pieds au-dessous du niveau de la rue ». Cet édifice ayant été détruit par l'incendie, l'Institut Canadien fut accueilli pendant deux mois chez Alfred Pinsonnault, puis dans un édifice de la Place d'Armes jusqu'au 4 février 1854 alors que fut décidé l'achat de la propriété Montmarquette sur le côté nord de la rue Notre-Dame à l'est de la rue Gosford. L'élargissement de cette rue ayant été fait en 1864, l'Institut reçut \$5,123.00 à titre d'indemnité d'expropriation et employa cette somme à la reconstruction d'un bel immeuble contenant un salon de lecture, des bureaux et une grande salle de réunion mesurant 80 pieds sur 60 pour les assemblées de ses membres, au coût de \$16,000.00, sur la partie du terrain qui lui restait. L'inauguration en fut faite le 16 décembre 1866, et l'on peut encore admirer les belles proportions de cet édifice, aux Nos. 323 et 329 est de la rue Notre-Dame, bien que son occupation actuelle l'aît fait déchoir du rôle auquel il était destiné.

26. L'INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC (1848)

Le plus vif rayonnement de l'Institut Canadien se manifesta bientôt à Québec où un groupe de jeunes enthousiastes se réunit au nombre de 200, dans la bibliothèque du Palais législatif, le 17 janvier 1848 et décida, en harmonie d'intentions avec ses amis de Montréal, de fonder, sous le nom d'Institut Canadien de Québec, un centre d'activités intellectuelles comprenant bibliothèque, salles de lecture et conférences publiques. Plus orthodoxes ou plus circonspects que leurs frères aînés, les fondateurs veillèrent dès l'origine à écarter de leurs discussions toutes questions religieuses, politiques ou sociales; ils scrutèrent attentivement le choix des livres de leur bibliothèque et en écartèrent sans pitié tous ceux qui pouvaient être sujets à caution.

Leur constitution (dont l'exemplaire que nous possédons porte l'autographe du cardinal Taschereau, alors simple prêtre séculier), indique comme suit le but de la Société:

- « 1° —D'entretenir une salle de lecture qui devra contenir les meilleures publications politiques, littéraires et scientifiques de la province et de l'étranger.
- 2°—De former une bibliothèque, d'en procurer l'usage à ses membres, et de recueillir tous les documents qui ont rapport à l'histoire du pays, ainsi que tous objets d'histoire naturelle qu'il lui sera possible de se procurer.
- 3°—D'offrir à ses membres l'avantage d'une discussion hebdomadaire et au public une suite de lectures.
- 4°—D'opérer la réunion des jeunes Canadiens, de les porter à l'amour et à la culture de la science et de l'histoire et de les préparer aux luttes plus sérieuses de l'âge mûr.
- 5°—De promouvoir, par toutes les voies honorables et légitimes, les intérêts du pays en général et de cette ville en particulier.
- 6°—Enfin de pratiquer ce que la confraternité et l'honneur national prescrivent aux enfants d'une même patrie. »

Un autre article de la constitution pourvoit à l'élection d'un nombre imposant d'officiers. Ce sont: Un président honoraire ou patron; un président actif; deux vice-présidents; un trésorier; un sous-trésorier; un secrétaire-archiviste; deux assistants secrétaires-archivistes; un secrétaire-correspondant; deux assistants secrétaires-correspondants; un bibliothécaire; un curateur du musée; et un bureau de seize conseillers. La présidence honoraire fut offerte à l'honorable R.-E. Caron, président du Conseil Législatif, et la présidence active à Marc-Aurèle Plamondon, avocat et plus tard juge de la Cour Supérieure, qui cédait cet honneur à J.-B.-A. Chartier l'année suivante, tandis qu'Octave Crémazie remplissait la charge de secrétaire-archiviste. Parmi les membres les plus en vue et les conférenciers de la société, citons tout particulièrement J.-C. Taché, P.-J.-O. Chauveau, Joseph Cauchon, Napoléon Casault, James M.-LeMoyne, Théophile Hamel, F.-X. Garneau, Louis Fiset, Etienne Parent, les abbés Jean Langevin et J.-B.-A. Ferland, A.-N. Aubin, Hubert Larue, Hector Fabre, Lucien Turcotte, Faucher de Saint-Maurice, Hector Langevin, François Langelier, P.-J. Jolicoeur qui en fut l'animateur pendant de nombreuses années; en un mot les personnalités les plus en vue de Québec.

La Société se mit tout d'abord à loyer au coin des rues Port-Dauphin et Buade, mais elle avait le privilège de donner ses conférences dans la salle des séances de l'Assemblée Législative; elle se transporta ensuite au deuxième étage d'une maison située rue Buade en face du presbytère de Notre-Dame, puis dans l'immeuble de la Caisse d'Economie Notre-Dame sur la rue Saint-Jean. Elle se mettait dans ses meubles en 1882 par l'achat de la maison Bilodeau dans la côte de la Fabrique, mais elle devait bientôt céder cet édifice qui était requis par la municipalité pour l'élargissement de la rue. Cette expropriation devait cependant lui être profitable à plus d'un titre, car elle recevait une indemnité fort alléchante en argent et une installation gratuite dans l'édifice de l'Hôtel de Ville où elle séjourna jusqu'en 1932, date de son installation au Palais Montcalm, centre des activités culturelles de Québec. Enfin, grâce à un don du sénateur Webster et aux contributions généreuses de la Ville et du Gouvernement, l'Institut Canadien de Québec est installé princièrement, depuis 1942, dans l'ancienne église Wesley, aujourd'hui désaffectée du culte et devenu le « temple du sçavoir ».

Pour plus amples renseignements au sujet de cette vénérable institution qui vient de célébrer son centenaire, nous renvoyons le lecteur à une étude publiée par Jean Bruchési en 1947, au No 12 des *Cahiers* des Dix. Entre autres choses intéressantes, il y relate avec une verve humoristique les démarches faites motu proprio par J.-G. Barthe en France aux fins de faire « affilier » l'Institut Canadien de Montréal et celui de Québec à l'Institut de France (ni plus ni moins!), alors que chacun de ces trois augustes corps ne demandait qu'à poursuivre tout bonnement « son petit bonhomme de chemin ». Le résultat en fut que, comme dans la chanson:

Ils étaient quatre
Qui voulaient se battre!
Mais y'en avait trois
Qui ne voulaient pas!...
Et le quatrième
Se disait tout bas:
« Ça me r'garde pas »
Mais ça n'empêche pas
Qu'ils étaient quatre, etc.

Terminons en disant que l'Institut Canadien de Québec a pris pour devise lapidaire les mots *Utile dulci* et souhaitons-lui d'offrir encore pendant longtemps l'utile à l'agréable aux citoyens de la bonne cité de Champlain.

27.—L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA (1852)

Après Québec, le plus brillant épanouissement de l'Institut Canadien de Montréal fusait vers cette ville naissante que le colonel By avait baptisée de son nom (Bytown) et qui n'était alors guère connue autrement que par les ribauderies des bûcherons et les bagarres entre « Chêneurs » et Canadiens-Français. La création d'un évêché en 1848 avait cependant apporté quelque sérénité dans ces parages et Monseigneur Guigues, titulaire du nouveau diocèse, encouragea fortement la fondation de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa dont la naissance

remonte à 1852 mais qui, à l'opposé de son prototype de Montréal, a pris pour règle de se tenir en union étroite avec son Ordinaire.

La cheville ouvrière de la nouvelle institution fut le patriote J.-B. Turgeon qui, fatigué du mauvais vouloir dont ses concitoyens de langue française étaient victimes au Cabinet de Lecture anglophone de Bytown, annonça crânement un jour au président de cette institution la fondation d'un Cercle Littéraire de langue française « qui subsisterait encore alors que l'autre serait oublié depuis longtemps, » — prédiction qui s'est pleinement réalisée. Un incident caractéristique de l'antagonisme des races à cette occasion nous est rapporté par Benjamin Sulte dans une Esquisse historique de cet Institut qu'il publiait à l'occasion de son jubilé d'argent en disant que le fonctionnaire du gouvernement à qui les « Constitutions et Règlements » furent présentés pour enregistrement en 1856 refusa de les recevoir « parce qu'ils étaient rédigés en langue française » et qu'il fallut un ordre de l'honorable Georges-Etienne Cartier, alors secrétaire d'Etat, pour le forcer à les inscrire ainsi. L'en-tête de ce document portait les morts: « Patron: Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Eugène Guigues, évêque d'Ottawa, Fondé en 1852 par J.-B. Turgeon, écr. Devise: Le travail triomphe de tout ».

Cette constitution contenait 22 articles et indiquait comme but de l'association « L'Union, l'instruction mutuelle et le progrès général de ses membres » avec, comme moyens d'action, une salle de lecture, une bibliothèque et une réunion par semaine pour discuter. Il y est stipulé que « tous les procédés sont en français » et que « la fête patronale est celle de la Saint-Jean-Baptiste ». Détail touchant: les illettrés se rendaient au lieu de réunion pour y entendre la lecture des journaux français qui leur était faite par le président Turgeon et autres officiers dévoués de l'association.

Les premières réunions eurent lieu dans la caserne des pompiers de la rue Cumberland, mais lorsque le Conseil de Ville d'Ottawa déménagea du marché By, situé rue York dans la « basse-ville », à celui plus huppé de la « haute-ville », l'Institut loua ce local et y tint ses séances

jusqu'en 1856 alors qu'il décida de se transporter dans un édifice approprié à ses besoins et qui avait été converti en maison d'école, rue King, entre la rue Park et la ruelle McLaren, près de la rivière Rideau. Mais on n'avait pas prévu que, pendant la saison rigoureuse, l'isolement de cet endroit serait un obstacle sérieux pour sa facilité d'accès et l'on fut heureux, dès l'année suivante, d'accepter l'hospitalité bienveillante de Mgr Guigues dans le vieux collège situé à l'angle des rues Sussex et de l'Eglise. Cet endroit convenait aux réunions des membres de l'Institut, mais il n'était pas suffisant pour les séances publiques car le village de Bytown était devenu la « Cité d'Ottawa » en 1855 et le Parlement impérial l'avait choisi pour capitale des « Canadas-Unis » en 1858. Le Conseil d'Administration loua donc à cet effet la salle du marché; il y transporta ses meubles et sa bibliothèque et la bâtisse de la rue King fut louée aux commissaires des écoles séparées.

Un malheureux incendie ayant détruit le marché By en 1862, l'Institut acheta du gouvernement un terrain situé rue Sussex, en face de la cathédrale, et y transporta sa bâtisse de la rue King dont il vendit le terrain en lots à hâtir.

Entre temps, le siège du gouvernement canadien s'établissait à Ottawa en 1865 et l'arrivée de nombreux députés et fonctionnaires de langue française vint grossir les rangs de l'Institut dont la prospérité, tant matérielle qu'intellectuelle, fit un bond prodigieux. Parmi les figures marquantes de ce nouveau groupe, signalons tout particulièrement Stanislas Drapeau, Eugène Dorion, Joseph Tassé, Benjamin Sulte, Augustin Laperrière, Pascal Poirier, Alphonse Lusignan, le Dr L.-C. Prévost, F.-R.-E. Campeau, Antoine Gobeil et autres qui en ont tour à tour exercé la présidence et qui ont dirigé les activités de la société vers les sommets.

Les séances publiques, auxquelles toute la population avide de culture intellectuelle était cordialement accueillie, furent très achalandées. On peut se faire une idée de la variété des sujets qu'on y traitait en parcourant l'Histoire des Canadiens-Français de Benjamin Sulte dont les huit volumes in-4to sont, en somme, la reproduction des con-

férences de cet historien polygraphe à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Dans ces conditions, la vieille bâtisse en bois de la rue Sussex n'était plus à la hauteur de la situation. Dans son discours de fin d'année, le président Sulte disait en 1875: « Une pensée unique anime aujour-d'hui chacun de nous: élever un édifice plus spacieux que celui-ci et plus commode sous bien des rapports . . . Avec un logis convenable, nous réaliserons le projet si longtemps caressé de réunir, dans les occasions solennelles, toutes les sociétés de langue française qui existent à Ottawa ». Et ce projet fut en effet conduit à bonne fin grâce à l'énergie, à la ténacité et à l'esprit de ressources de Joseph Tassé et du Comité de construction du bel édifice en pierres qu'on voyait autrefois rue York, inauguré le 28 décembre 1876 et complété le 14 octobre de l'année suivante. Cet édifice fut aussi détruit par l'incendie en 1887 et, après avoir cherché l'hospitalité de côté et d'autre, l'Institut fut accueilli au Monument National, centre d'activité de toutes les oeuvres canadiennes-françaises de la capitale du Canada.

Nous avons dit que l'Institut Canadien-Français d'Ottawa, à l'encontre de son aîné de Montréal, se tenait en étroite harmonie avec son évêque. Citons à ce sujet, pour terminer cette notice, une anecdote racontée par Pascal Poirier dans ses Réminiscences: Le directeur dramatique de l'Institut, F.-R.-E. Campeau, avait inutilement demandé à Mgr Guigues l'autorisation de faire jouer une comédie qui comportait des rôles de femmes; après maints pourparlers, il avait cependant obtenu l'autorisation de faire chanter une opérette par des personnages mixtes, vu l'impossibilité de rendre un soprano par une voix d'homme.

Le soir de la représentation, la salle était bondée et l'évêque y occupait la place d'honneur: « Au lever du rideau, nous dit l'aimable raconteur, un choeur composé de tous les figurants entonna: En roulant ma boule roulant, et la chanson fut suivie d'une délicieuse comédie de Labiche, avec force caractères féminins.

- Et l'opérette? hasarda Sa Grandeur, un peu intrigué.
- Attendez le deuxième acte, Monseigneur, lui souffla le président.

Au deuxième acte, le même choeur enleva: O Carillon, je te revois encore, et la comédie reprit son cours.

- Et c'est là votre opérette? demanda l'évêque au président.
- Oui, Monseigneur; des paroles entremêlées de chant et de musique; une partie chantée et l'autre jouée, c'est une opérette!
- Je crois bien que c'est moi qui suis « joué » dans cette opérette, murmura l'évêque. Mais, comme c'était un homme d'esprit, il sourit de la meilleure grâce du monde et resta jusqu'à la fin de la comédie ».

Puisque nous évoquons les Réminiscences de Poirier, rappelons aussi qu'il accepta héroïquement la présidence de l'Institut à une époque où la sympathique institution s'en allait inévitablement à la dérive financière et qu'il réussit à ramener la barque dans les eaux salutaires. Comme il était acadien, c'est-à-dire du pays des malpèques, des bouctouches et des caraquettes, il voulut célébrer cet exploit en invitant les sommités de la ville à une « fête aux huîtres » en compagnie des membres de la société. Un événement de cette nature est toujours joyeux, surtout aux dépens des têtes couronnées; aussi le digne président futil éberlué de voir Benjamin Sulte s'avancer à un moment donné comme pour lui faire un discours de remerciements au nom de l'assemblée, mais au lieu du compliment auquel il s'attendait, lui décocher, avec son brio familier, une cantate en six couplets ayant pour titre: Notre président et qui débutait ainsi:

Il est du pays, Du pays des huîtres; C'est là, mes amis, Le plus beau d'ses titres. . .

On savait s'amuser tout de même, entre un discours politique et une page d'histoire, à cette époque du « bon vieux temps ».

Terminons sur cette gaminerie notre troisième chapitre des Clubs et Société notoires d'autrefois, car l'espace que l'éditeur délégué des Dix nous mesure parcimonieusement est rempli. Il nous reste en car-

tons nombre de notes sur d'autres institutions politiques, sociales, littéraires, sportives et joyeuses que nous pourrons mettre à profit plus tard, à la double condition que nos lecteurs ne s'en disent pas fatigués et que Dieu nous prête vie.